

La CHARTE du handball LOISIRS

<<Tous engagés dans l'esprit loisirs >>



Engagement n°1

Convivialité, Fair-play et plaisir de jouer sont les maîtres mots de la pratique loisirs.

Les matchs ne donnent pas lieu à un classement, seuls l'état d'esprit et le plaisir de jouer comptent

Engagement n°2

Chaque équipe est engagée auprès du comité (engagement et cotisation) et chaque joueur est licencié à la FFHB

Un joueur non licencié engage l'entière responsabilité du président du club ou de la section sportive du joueur concerné

Engagement n°3

Chaque équipe est composée de joueurs et de joueuses à partir de 16 ans (avec un minimum de 2 joueuses).

Lors des rencontres au minimum 1 fille doit être en permanence sur le terrain (1 GB et 6 joueurs/joueuses)

Les effectifs ne sont pas limités au sein des équipes

Engagement n°4

Les règles du jeu sont celles du handball (règlements généraux de la FFHB) et adaptées à la pratique loisirs :

Le temps de jeu est modulable : 2X30 min ou de 3X20 min

Un but inscrit par une joueuse compte double même face à une gardienne (But fille contre Gb fille = 2 points)

L'arbitre arrêtera le match en cas d'action dangereuse ou de contacts répétés afin de rappeler l'esprit loisirs : « il n'y a aucun enjeu » :

RAPPELS IMPORTANTS :

La défense en « STRICT » est INTERDITE

Il est autorisé de rentrer en contact de face avec l'adversaire bras fléchis et de le contrôler en l'accompagnant dans ses déplacements

Il est extrêmement dangereux :

De rentrer en contact pour faire perdre l'équilibre à l'adversaire surtout de côté ou par l'arrière

De retenir par le maillot

Toutes actions dirigées vers le cou et le visage

De tenter de retenir ou d'avoir une action sur le bras tireur

L'arbitre appliquera la règle des 2 minutes sur 1 joueur mais permettra à l'équipe de faire rentrer à sa place un joueur sur le terrain (Même sanction pour un tir dans la tête du gardien de but)

Toute faute dangereuse et d'anti-jeu sera sanctionnée d'un jet à 7 m Tous les 7 M sont automatiquement tirés par une fille.

Engagement n°5

Chaque équipe s'engage à remplir le calendrier des rencontres auprès du Comité fin octobre et informer le Comité en cas de report de rencontres programmées

A remplir la feuille de match électronique (feuille de match simplifiée tolérée pour la saison 22/23)

Tout incident pendant la rencontre devra être indiqué sur la feuille de match

Engagement n°6

Une rubrique sera dédiée à la pratique loisirs sur le site internet du comité.

Le comité établira un calendrier des rencontres sur Gest'HAND

Lors de tournoi organisé par un club, le Comité s'engage à apporter son soutien dans l'organisation

Engagement n°7

Chaque équipe accueillant la rencontre s'engage, dans la mesure du possible, à aménager un temps de convivialité d'« après-match », moment de détente et de partage, indispensable à la conclusion du match loisirs

Engagement n°8

Tout demande au Comité de création d'événementiel (joueur non licencié) doit être faite minimum 2 jours avant l'événementielle

Signature du président ou de la
présidente du club

